

PREUVE DE DÉPÔT

04/10/2019 12:16:20

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une observation sur le registre électronique du projet CG92 RD910 CHAVILLE SEVRES SAINT CLOUD.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous y portez.

Numéro de l'observation : 46

Texte de l'observation :

Réduire l'importance de la voiture et favoriser les mobilités douces ne peut être qu'une bonne chose. L'objet de cette observation ne porte pas sur le bien-fondé de ce projet.

Pourtant à le considérer, il fait preuve d'une vision désormais passéiste en ce qui concerne les alignements d'arbres. Dans ce projet, les arbres ne sont qu'une variable d'ajustement, leur présence n'est pas considérée comme un prérequis mais comme un élément inerte qu'on peut évacuer sans problème. C'est du mobilier urbain sans valeur patrimoniale.

L'article L350-3 du code de l'urbanisme est totalement ignoré dans son esprit, seul sont considérées les portes de sorties qu'il permet.

Pourtant, l'actualité récente prouve l'importance des arbres d'alignements déjà bien implantés pour lutter contre les conséquences du réchauffement climatique et des canicules. Les travaux des experts du GIEC prouvent que ces phénomènes vont s'amplifier et donc que ces arbres auront une valeur de plus en plus inestimable.

Alors c'est une erreur fondamentale de couper ces arbres et ainsi d'accentuer le mal-vivre dans nos villes déjà bien minérales. C'est en cela qu'il fut respecter cet article L350-3 qui est la LOI et ne pas prendre en compte que ses possibilités de fuite.

Le remplacement par des arbres plus jeunes et de moindre développement ne pourra avoir un effet que pour les générations à venir. D'ici là, il faudra avoir chaud et ajouter des climatiseurs pour amplifier les problèmes déjà majeurs. La quantité n'a jamais remplacé la qualité.

L'article L350-3 évoque des arbres malades qui pourraient être abattus.

L'analyse phytosanitaire jointe n'est pas sérieuse. Elle n'est pas datée, pas signée, pas de protocole décrit, pas de bilan énoncé. Juste des photos qui datent et un tableau inexploité et sans légende. Ce n'est pas un travail de professionnel, il laisse une interrogation sur sa valeur réelle.

Quand on prend le temps de faire le travail qui n'est pas fait, on voit que sur Chaville 2/3 des arbres sont sains. C'est une majorité certaine. Il n'y a donc pas lieu d'abattre.

Il est aussi très curieux de rapprocher ce "travail" avec le résultat qu'annonce l'association Chaville Environnement qui énonce : "ces arbres sont presque tous sains d'après notre expertise de juillet-Août 2019, par un paysagiste arboriste expert reconnu par le département." (voir leur pétition Sauvons les arbres de la RD910 à Chaville)

Deux analyses, deux résultats franchement différents. Il serait intéressant de creuser ce sujet majeur. Notons aussi que notre association, membre du collectif Chaville Stop Béton, apporte aussi une pétition "Chaville Stop Béton" (voir PJ) qui recueille bientôt 1900 signatures. Elles mentionne bien que les alignements d'arbres doivent être respectés.

Nous demandons donc que ce projet soit revu en partant du principe de base que les arbres actuels doivent être maintenus et qu'un bilan phytosanitaire sérieux et indépendant soit fourni.

Votre observation est accompagnée de 1 document.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La commission d'enquête